

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Avis de consultation Berrac

**De :** Anonyme <gers\_anonyme1@orange.fr>

**Date :** 12/10/2022 15:48

**Pour :** pref-berrac@gers.gouv.fr

Nous nous inquiétons sur les conséquences d'un incendie sur la sécurité de la population et aussi des pompiers situés en bordure de feu.

Dans le cas d'un incendie électrique, les panneaux photovoltaïques ne s'arrêtent pas de fonctionner tant qu'ils bénéficient des rayons du soleil. Ils continuent de produire de l'électricité et il est donc impossible de les arroser sans causer de graves voire fatales blessures aux pompiers.

Dans le cas d'un incendie des cultures aromatiques et médicinales placées sous et autour des panneaux sur les 25 ha du parc photovoltaïque, rien ne protège les maisons limitrophes du parc (notamment les lieux-dits Garrière et Le Padouen) si les pompiers n'arrivent pas à temps ou n'ont pas le temps de maîtriser la totalité du feu. Ce fut le cas de l'incendie géant près de Dax, dans les Landes (Observations n°48 et 49).

Dans ces deux cas extrêmes mais tout à fait possibles, quelles sont les mesures imparables prises par le porteur de projet pour la gestion des incendies par rapport à la sécurité des personnes menacées ?

Dans le second cas notamment, ne faudrait-il pas prévoir des zones coupe-feu entre les maisons menacées et le parc lui-même ?